



Concernant des congés payés et rtt et heures sup non payés

Par **Le Banner**, le **28/01/2009** à **12:13**

Introduction :
Notre service a reçu l'obligation d'effectuer 8h jour durant 6 mois. Etant espace vert, notre planning est effectivement plus chargée l'été. (tonte, etc ...)
Les 6 autres mois nous avons un jour de récupération en plus par semaine.
Mes 2 questions sont :
1/ On t il le droit de nous obliger à prendre cette journée de récupération, au lieu de RTT poser à notre bon vouloir même si l'obligation de la poser durant l'hiver voir de nous payer nos heures en plus? (heures payés refuser par le maire et la DGS)
2/ quand nous posons des congés l'été, on t il le droit de nous enlever 8h/jr au lieu des 7h/j des autres services, sachant que nous sommes à un contrat 35h? En effet si nous posons une semaine, ce ne sont pas les 35h qui nous enlèvent mais bien 40h, donc ce qui écourte considérablement nos 5 semaines de congés annuels.
Merci d'avance.